

2017

“ J’ai une  
exploitation  
agricole  
en Dordogne



La Chambre d’agriculture,  
mon partenaire  
au quotidien



**Jean-Philippe GRANGER**  
Président de la Chambre  
d'agriculture de Dordogne

Nous avons conscience de la longue période qui a été nécessaire à la concrétisation de votre projet. Le métier d'agriculteur est complexe et nécessite une remise en question permanente. Cette complexité est souvent amplifiée par les contraintes administratives qui restent incontournables mais la Chambre d'agriculture de Dordogne est là pour vous accompagner que ce soit dans une démarche de réflexion, d'innovation ou de développement de votre entreprise.

Nous avons des outils et un panel de services diversifiés et adaptés à vos besoins. Vous pouvez compter sur les compétences des hommes et des femmes qui constituent la force de notre organisme. Nos équipes sont à votre écoute pour vous soutenir et vous accompagner dans vos prises de décisions afin de favoriser le développement de votre exploitation.

La Chambre d'agriculture est l'acteur incontournable du développement agricole et des projets, elle est votre outil et reste à votre service.



# sommaire

Edito	2
Témoignages	4
La Chambre d'agriculture, mon partenaire au quotidien	6
Pour vous accompagner :	
. Agro Conseil SOL	9
. Agro Conseil FERTI	10
. Le Conseil projet	12
. La Formation	14
. La PAC	16
Pourquoi nous faire confiance	17
Conditions générales de vente	18
Contactés utiles	19
Coordonnées siège et antennes	20



## « J'ai pu me préparer dans les meilleures conditions »

### Carinne Eymard

Framboise, volailles, canards gras, ovins- bovins



Sourire aux lèvres, Carinne se plaît à annoncer sa date d'installation : « Je ne peux pas l'oublier, c'était le 1<sup>er</sup> novembre 2011. En numérogie, ce chiffre est le symbole du commencement ! » Un chiffre qui est aussi associé à l'ambition et la volonté, ce dont elle ne manque pas. La jeune femme ne se destinait pas au milieu agricole. Son parcours est plutôt atypique, même si elle a grandi au cœur de l'exploitation familiale. Marquée, assez tôt, par la disparition de son père, elle choisit la voie de l'alternance non pas en agriculture mais en esthétique.

« Je suis partie vraiment à l'opposé, explique-t-elle. Après l'obtention de mon brevet professionnel en esthétique, cosmétique et parfumerie, j'ai travaillé dans une parfumerie de luxe puis je suis partie dans les Landes pendant plus de deux ans. J'avais besoin de prendre du recul... Je suis revenue en Dordogne en 2008. J'ai bénéficié alors d'une formation de neuf mois destinée aux femmes porteuses de projet d'installation en agriculture, financée par le Pays du Périgord Vert, le Conseil général, la Région et l'Europe. J'ai ensuite entamé mon parcours à l'installation pour pouvoir m'associer avec mon conjoint et intégrer sa SCEA, en rachetant les parts de son ancien associé avec un prêt d'honneur de Initiative Périgord. Grâce à la Chambre d'agriculture, j'ai pu bénéficier d'un accompagnement individuel et d'une formation axée sur la transformation de canards gras, financé par le VIVEA. Je me suis sentie vraiment bien encadrée et soutenue. J'ai pu me préparer dans les meilleures conditions ! » Aujourd'hui Carinne est épanouie, elle s'est fait une place au sein du GAEC Les Renaudies à Nantheuil-de-Thiviers.

## « C'est indispensable de se faire aider quand on en a besoin »

### Éric Laurençon

Vaches allaitantes



Éric Laurençon est chef d'exploitation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. A 26 ans, ce jeune agriculteur installé à Champniers-et-Reilhac est à la tête d'un troupeau de vaches allaitantes, un cheptel de 42 mères qu'il souhaite voir évoluer à court terme.

« J'ai toujours voulu être agriculteur, explique le jeune homme qui n'est pas issu du milieu agricole. J'ai d'abord commencé comme ouvrier agricole dans une exploitation périgourdine spécialisée dans l'engraissement et il y avait une ferme à côté de mon lieu de travail... » Un cadre qui a incité Éric à passer de la phase réflexion à la réalisation de son projet. « J'ai sollicité un conseiller de la Chambre d'agriculture pour entamer les démarches administratives. J'ai ensuite effectué un stage de 21 heures et une étude économique. Ce qui m'a permis de racheter l'ensemble des terres qui appartenait à un agriculteur qui est parti à la retraite et de créer mon exploitation. »

Aujourd'hui le jeune agriculteur a des projets plein la tête pour favoriser le développement de son exploitation, il envisage notamment de s'associer avec une exploitation voisine. Une ambition qu'il va étudier avec son conseiller agricole : « Je pense qu'il n'y a pas de honte à se faire aider quand on a besoin d'informations. C'est même indispensable aujourd'hui de faire appel à un conseiller quand on a besoin de renseignements. On ne peut plus faire les choses de manière isolée comme cela pouvait se faire il y a quelques années. »

# La Chambre d'agriculture, mon partenaire au quotidien

Vous les professionnels agricoles qui façonnez les paysages de notre département à travers la richesse et la diversité de vos exploitations, vous avez une alliée de taille à vos côtés : la Chambre d'agriculture de Dordogne. Elle vous **représente** auprès de l'État, des collectivités territoriales et des pouvoirs publics.

Elle vous **conseille** et vous **accompagne** tout au long de votre vie professionnelle. Les différentes missions d'intervention qui lui incombent, que ce soit pour l'installation, la transmission, le développement des exploitations agricoles vous concernent directement et c'est ici que la notion de partenariat basé sur **l'échange, le partage** des compétences, **l'accompagnement**, la mise en œuvre de moyens pour **atteindre des objectifs communs** prend tout son sens.

Lorsque l'on est jeune chef d'exploitation, il est difficile de se dégager du temps pour partager ou échanger mais il est important de prendre ce moment en cas d'interrogations, de doutes...



Benoist Grimonprez, chef d'exploitation depuis le 3 juillet 2014, a suivi les traces de son père qui était agriculteur. Il dirige aujourd'hui une exploitation de canards gras (transformation et vente directe) à Marsaneix - La Ferme du Puygauthier

## Des élus à votre écoute

Par leur connaissance du territoire et des enjeux agricoles, les 4- élus qui représentent et dirigent la Chambre d'agriculture de Dordogne, assurent une fonction de représentation des intérêts de l'agriculture et de la ruralité auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels et économiques.

Ces hommes et ces femmes, élus au suffrage universel, sont des professionnels agricoles impliqués, engagés et concernés par les enjeux agricoles de demain. Ils sont comme vous « les porteurs » et les « acteurs » des projets de territoires et contribuent activement au développement agricole du département dans une logique de développement durable.



Jean-Philippe Granger, président de la Chambre d'agriculture

Les élus devant le siège de la Chambre d'agriculture à Coulounieix-Chamiers



## Des conseillers à votre service

La Chambre d'agriculture de Dordogne est composée d'hommes et de femmes impliqués et passionnés par leur métier. Ils forment une véritable équipe pluridisciplinaire qui intervient sur divers **champs de compétences** :

- Le conseil d'entreprise, l'accompagnement aux réflexions stratégiques (PAC, Conseil projet...) ;
- Le conseil spécialisé : élevage, productions végétales, agritourisme, agronomie... ;
- La recherche, l'innovation et l'expérimentation ;
- La formation et l'emploi en agriculture ;
- L'installation et la transmission des agriculteurs ;
- L'information, la communication et la diffusion technique ;
- L'animation, le développement rural, la promotion des terroirs et l'agritourisme ;
- La gestion du foncier ;
- Les études, la prospective, les références et la veille économique ;
- L'émergence et l'accompagnement des projets locaux.





Pour vous accompagner

# Conseil AGRO SOL

## grandes cultures et polyculture élevage

### Connaître vos sols pour adapter vos pratiques

#### Connaître et identifier les atouts et contraintes de votre sol

- Visite du conseiller sur la ou les parcelles (environ 2 h).
- Observation de la structure du sol par la méthode bêche afin d'identifier la texture, la structure du sol, la dégradation des résidus de culture, l'activité des vers de terre, les problèmes de compactage, d'érosion...
- Prélèvement de terres pour deux analyses de sol dans un laboratoire agréé avec un choix stratégique des sites de prélèvement.

#### Adapter une stratégie d'entretien ou de redressement

Interprétation claire des résultats des analyses avec remise d'un document de synthèse comprenant :

- Conseil d'apport organique ;
- Préconisation ou non d'amendements minéraux basiques ;
- Niveaux de richesse en N-P-K et préconisations d'apport.

#### Pour quels avantages ?

- Je dispose des éléments nécessaires pour agir sur la qualité de mes sols et assurer le développement correct de mes cultures.
- J'optimise le fonctionnement de mes sols et je diminue l'utilisation des fertilisants.

#### Tarif

Forfait de 438 € HT (deux analyses comprises).

Analyses supplémentaires en option :

- une analyse en plus : 74 € HT

- une granulométrie : 22 € HT

\*chèque conseil financé par le Conseil régional.

#### Nos conseillers spécialisés en agronomie

- Antenne Périgord Vert  
THIVIERS : **Laurence VIGIER**  
05 53 55 05 09 - 06 81 44 89 13  
RIBERAC : **Richard RAYNAUD**  
05 53 92 47 50 - 06 29 53 70 30
- Antenne Périgord Noir  
SARLAT : **François HIRISSOU**  
05 53 28 60 80 - 06 45 00 36 05
- Antenne Périgord Pourpre Vallée de l'Isle  
DOUVILLE : **Rémy LESTANG**  
06 45 00 36 05 - 05 53 63 56 50  
BERGERAC : 05 53 63 56 50  
**Christine LOBRY** : 06 45 00 68 83  
**Jacques TOURNADE** : 07 86 00 40 66



## Conseil AGRO FERTI

### Être en conformité et améliorer ma fertilisation

#### Etes-vous concerné ?

- Vous êtes agriculteur et engagé dans une mesure agri-environnementale (MAE), dans la certification AREA ou situé dans la zone vulnérable Ribéracoise. Vous devez respecter un certain nombre de mesures et notamment : la réalisation d'un plan prévisionnel de fumure et la tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques.
- Vous souhaitez également vérifier le respect de la conditionnalité PAC et améliorer la gestion de votre fertilisation N-P-K pour faire des économies d'engrais.

#### Qu'est-ce qu'un plan prévisionnel de fumure (PPF) et un cahier d'enregistrement ?

La réalisation d'un plan prévisionnel de fumure N-P-K permet de définir votre stratégie de fertilisation sur les

parcelles culturales de votre exploitation. Vous pouvez ainsi vérifier l'adéquation entre les besoins de la plante et les fournitures du sol, améliorer la gestion des effluents d'élevage et limiter vos apports d'engrais.

Pour établir votre plan de fumure, il est nécessaire de mettre en place un cahier d'enregistrement retraçant vos pratiques de fertilisation N-P-K.

#### Les objectifs de la prestation

##### La maîtrise de vos obligations réglementaires

- Disposer des enregistrements de vos pratiques (interventions phytosanitaires et de fertilisation) à jour en cas de contrôle ;
- Posséder un plan prévisionnel de fumure N-P-K ;
- Être au clair sur la conditionnalité PAC (option).



## La gestion de votre fertilisation

- Adapter votre fertilisation aux besoins des cultures et revoir le fractionnement des apports ;
- Valoriser les engrais de ferme.

## Pour quels avantages ?

- Sérénité en cas de contrôle ;
- Économies sur mes fertilisants ;
- Engrais de la ferme valorisés.

## Déroulement de l'intervention

- Diagnostic des besoins et bilan des obligations réglementaires et administratives de votre exploitation ainsi que les points de conditionnalité PAC à respecter ;
- Formalisation d'un cahier d'épandage et d'un registre des pratiques phytosanitaires ;
- Élaboration d'un plan prévisionnel de fumure N-P-K.

Votre conseiller vous remet :

- Le cahier d'enregistrement des pratiques de fertilisation et le plan prévisionnel de fumure ;
- Une synthèse écrite des recommandations pour votre fertilisation.

Compter une 1/2 journée.



## Tarifs

Deux formules : déléguer ou être accompagné.

Conseil AGRO FERTI  
- Votre conseiller saisit toutes les données liées à la fertilisation et réalise votre plan prévisionnel de fumure (N-P-K)  
- Vous bénéficiez de l'expertise de votre conseiller  
**267 € HT** pour la première campagne culturale

Conseil AGRO FERTI DUO

- Vous remplissez les données liées à vos pratiques de fertilisation (sur papier ou sur nos outils web)  
- Nous réalisons votre plan prévisionnel de fumure (N-P-K)

**160 € HT** par campagne culturale

Deux options, chacune à 46 € HT par campagne : Cahier phytosanitaire et Diagnostic de conformité à la conditionnalité

## Vos contacts

- Antenne Périgord Vert  
antenne.pv@dordogne.chambagri.fr  
THIMERS : 05 53 55 05 09  
RIBERAC : 05 53 92 47 50
- Antenne Périgord Pourpre Vallée de l'Isle  
antenne.pp@dordogne.chambagri.fr  
BERGERAC : 05 53 63 56 50  
DOUVILLE : 05 53 80 89 38
- Antenne Périgord Noir  
antenne.pn@dordogne.chambagri.fr  
SARLAT : 05 53 28 60 80

## Conseil projet

### Être accompagné pour développer un nouveau projet

Vous êtes agriculteur et vous avez un projet sur votre exploitation, des interrogations...

#### **Votre conseiller vous accompagne, de la réflexion à la réalisation**

- Mieux cerner votre projet dans ses différentes dimensions ;
- Étudier la faisabilité technique, économique et financière et s'assurer de sa rentabilité ;
- Fournir une étude synthétique concrète et chiffrée pouvant être présentée aux partenaires et financeurs.

#### **Pour quels avantages ?**

- Je bénéficie d'un regard extérieur ;
- J'accède à des données technico-économiques déterminantes pour mon projet ;
- Je réalise mon projet plus sereine-

ment et me sens accompagné dans le changement.

#### **Comment se déroule notre intervention ?**

- Visite de votre exploitation suivie d'un entretien personnalisé ;
- Réalisation d'un diagnostic par votre conseiller comprenant l'analyse des objectifs à atteindre, les points forts et les risques liés à votre projet. Un document comprenant le diagnostic, des préconisations et un plan d'actions vous sera remis. Il comporte aussi le chiffrage des investissements envisagés, une étude de faisabilité, des conseils techniques, des méthodes sur l'organisation de travail. L'accompagnement se déroule sur environ 2 mois.



Audrey Gintras est devenue chef d'exploitation le 1<sup>er</sup> octobre 2013. La jeune femme a repris l'exploitation familiale à St-Amand-de-Vergt (veaux de lait et fraises).

Audrey a fait appel à la conseillère agricole de son secteur pour étudier la faisabilité d'un nouveau projet pour son exploitation : la construction d'une salle de gavage.

## Où en êtes-vous ?

Deux mois après la visite, votre conseiller vous contactera pour faire le point avec vous sur l'avancement de votre projet.

## Tarif

Sur devis

## Vos contacts près de chez vous, dans nos antennes :

- Périgord Pourpre Vallée de l'Isle  
Tél. 05 53 63 56 50
- Périgord Vert  
Tél. 05 53 55 05 09
- Périgord Noir  
Tél. 05 53 28 60 80



Loïc et Maxime Brunat, installés depuis le 2 janvier 2014 à Fouleix en élevage ovin. Ils souhaitent se diversifier et s'orienter vers une nouvelle production : l'élevage de porcs plein air et la vente directe ce qui implique pour eux d'investir dans un laboratoire.

Se faire **conseiller** et **accompagner** : deux démarches indispensables et indissociables lorsqu'il s'agit de **favoriser la réussite d'un nouveau projet**. L'idée est bien de passer d'une phase de réflexion à la concrétisation d'un nouvel objectif que vous vous êtes fixé, d'un nouveau besoin qui se fait ressentir pour améliorer le fonctionnement et le développement de votre exploitation.

Le conseil projet est incontournable dans le cadre d'une volonté de changement.

# La formation, cultivez vos compétences

## La Chambre d'agriculture, leader de la formation des professionnels agricoles



La Chambre d'agriculture est désormais certifiée AFNOR pour le conseil et la formation, confortant ainsi sa place de leader de la formation

auprès des professionnels agricoles. Nos équipes sont à l'écoute de vos besoins et s'engagent à vous satisfaire avec des formations locales et professionnelles afin de vous permettre d'appliquer et de développer des savoir-faire dans votre entreprise.

### A qui s'adresse la formation ?

- Agriculteurs et agricultrices en phase d'installation ;
- Chefs d'exploitation ;
- Chefs d'entreprise de travaux agricoles ;
- Conjointes collaborateurs ou participant aux travaux ;

### Crédit d'impôt formation

Si vous relevez du régime réel pour les bénéficiaires agricoles, la participation à une formation vous donne droit au crédit d'impôt. Vous pouvez bénéficier d'un remboursement de 68,32 €/j de formation (7 heures) avec un plafond de 5,5 j/an et par exploitation.

\* Montant calculé sur la base du SMIC 2017, sous réserve de modification.

- Aides familiaux ;
- Salariés agricoles ;
- Cotisants solidaires.

### Financer votre formation

Sous condition d'être à jour des contributions VIVEA, une partie du coût des formations est financée par ce fonds. Certaines sessions sont ouvertes aux salariés agricoles et peuvent bénéficier d'une prise en charge du FAFSEA (collective ou individuelle).

Du fait de leur thème, certaines formations peuvent bénéficier d'un financement complémentaire (Europe, Etat). Ces financements couvrent rarement la totalité des coûts, c'est pourquoi une participation financière est demandée et varie en fonction de la durée de la formation, de votre statut et des dépenses spécifiques.



## Organisation des formations

Chaque formation est encadrée par un responsable de stage qui reste votre interlocuteur durant toute sa durée.

## Prérequis et assiduité

Pour retirer le bénéfice maximum de certains stages, il est nécessaire de posséder une expérience professionnelle minimum dans le domaine ou d'avoir suivi une initiation. Si aucun prérequis n'est indiqué, la formation est accessible à tous.

Lorsqu'il s'agit d'une session multiple, les formations suivent une progression pédagogique logique, il est par conséquent recommandé d'assister à toutes les journées d'une même session.

## Méthodes et intervenants

Nos formations ont été conçues par des spécialistes de l'agriculture et de la formation à partir des besoins expri-

més par les agriculteurs et agricultrices. La prise en compte du projet personnel de chaque participant constitue une préoccupation majeure. Les phases théoriques et pratiques (visites, témoignages, étude de cas...) alternent pour favoriser la progression de groupe et la progression individuelle. Selon les sujets, nous faisons appel à des intervenants spécialisés.

## Évaluation et validation des formations

À l'issue de chaque formation, votre avis est sollicité pour évaluer, à la fois vos acquis, l'intérêt pour votre métier et votre satisfaction.

Pour tous renseignements sur les conditions de participation d'autres publics (techniciens, demandeurs d'emploi, autres professions), contactez le **05 53 35 88 15**.



La formation sur le terrain avec l'un de nos conseillers spécialisés en agronomie.

# La PAC

## Adapter votre exploitation aux réglementations

Vous pouvez être accompagné dans le cadre d'une déclaration PAC par un conseiller spécialisé qui connaît les nouvelles aides existantes et qui suit de près les modifications liées à la nouvelle politique. Vous bénéficierez ainsi d'un conseil pertinent sur le respect de la réglementation et l'apport d'outils pratiques pour la respecter.

### Les avantages

- Remplir votre déclaration PAC en toute sérénité.
- Vérifier la conformité de vos pratiques ou de vos projets avec la réglementation.
- Mieux connaître les aides PAC existantes et vos droits (DPU, aides à l'agriculture biologique...).

### Les + de la prestation

- Une mise en relation rapide avec la DDT en cas de problème sur le dossier.
- Un dossier validé, déposé et imprimé à la fin du rendez-vous.
- La possibilité de préparer à l'avance sa déclaration PAC depuis sa cartographie Mes P@rcelles.

### Contact

Florence LABROUSSE  
Tél. 05 53 35 88 13





# Pourquoi nous faire confiance



## Vous satisfaire NOTRE PRIORITÉ !

### Nos engagements qualité :

- > **l'écoute**  
proche pour mieux vous comprendre
- > **la réactivité**  
pour que vous gardiez une longueur d'avance
- > **l'efficacité**  
des prestations pertinentes au bon moment
- > **l'expertise**  
une large palette de compétences
- > **la clarté des informations**  
pour une relation en toute confiance
- > **l'éthique**  
des valeurs pour le respect de vos intérêts

Votre  
Chambre d'agriculture  
**EST CERTIFIÉE**  
pour ses activités  
de conseil et  
de formation

### La proximité, l'objectivité et l'indépendance

Nos antennes locales nous permettent d'assurer un accompagnement de proximité et d'animer des projets et des actions adaptés aux besoins de chaque territoire.

Nos conseillers vous apportent un regard extérieur neutre. Ils agissent objectivement et indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial.

### La polyvalence et l'expertise

Nos conseillers sont spécialisés et formés aux notions réglementaires et économiques qui

concernent leur champ d'expertise. Ils s'appuient sur des référentiels techno-économiques par production et travaillent en réseau avec des organismes officiels locaux et nationaux.

### La confiance et la confidentialité

Pour chaque intervention, nos conseillers s'adaptent au contexte, à la culture de votre entreprise et aux personnes qui y travaillent. Ils sont à votre écoute et respectent la confidentialité des informations qui leur sont fournies.

### La force de notre réseau

Avec une vingtaine de partenaires départementaux nous constituons un réseau solide pour initier des projets novateurs. Le réseau des Chambres d'agriculture qui compte 88 chambres départementales, 13 chambres régionales et une assemblée permanente (APCA) a développé 3 marques nationales : *Bienvenue à la ferme*, *Marchés des Producteurs de Pays* et *France Saveurs*.

# Conditions générales de vente

## Contrat de prestation

Chaque prestation réalisée par la Chambre d'agriculture fait l'objet d'un contrat précisant les engagements de chacune des parties.

### Conditions de règlement

Nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception. Lorsque la prestation justifie le paiement d'un acompte, il sera précisé dans les modalités de règlement. Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne en cas de paiement anticipé.

Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture, soit par virement bancaire sur le compte du Trésor Public Périgieux : 10071 24000 00001000102 26 - IBAN : FR76 1007 1240 0000 0010 0010 226 - BIC : TRPUFRP1.

### Engagements de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture est engagée dans une démarche de certification de services. Elle respecte un code d'éthique fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels. Il est consultable sur le site Internet de la Chambre d'agriculture [www.dordogne.chambagri.fr](http://www.dordogne.chambagri.fr) ou envoyé sur demande.

La Chambre d'agriculture est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

La Chambre d'agriculture ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée, des conseils ou documents fournis.

Les informations relatives aux

clients sont gérées dans des fichiers déclarés auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL). Vous disposez d'un droit de consultation, de vérification et de modification de vos données.

La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur.

### Engagements du client

Le client s'engage à communiquer à la Chambre d'agriculture toutes les informations utiles et nécessaires pour la réalisation de la prestation dans un délai compatible avec l'achèvement de la mission.

Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable ou une aide financière d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé par la Chambre d'agriculture reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorables des instances citées ci-avant.

Le client s'engage à régler le prix de cette prestation, selon les modalités de règlement du présent contrat.

### Résiliation

La Chambre d'agriculture se réserve la possibilité de résilier unilatéralement le contrat en cas de manquement du client à l'une de ses obligations. La résiliation sera en ce cas notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception et entraînera l'interruption immédiate de toutes les missions confiées à la Chambre d'agriculture dans le cadre du contrat. Elle n'ouvrira droit à aucune indemnité au bénéfice du client.

Le contrat sera résilié de plein droit si le travail demandé n'a pas débuté 6 mois après sa signature.

### Force majeure

Dans le cas où les délais ne pourront être respectés pour des raisons extérieures à son fonctionnement (exemple changement de réglementation), la Chambre d'agriculture s'engage à informer le plus tôt possible le client et dans le cas d'arrêt de la prestation, la Chambre d'agriculture facturera en fonction du travail déjà réalisé.

### Avenant

Pour le cas où la prestation évolue en cours de réalisation, un avenant est établi dont les termes sont validés par les deux parties.

### Confidentialité

Les informations personnelles contenues dans les dossiers ne seront pas divulguées à l'extérieur sauf accord explicite du client.

Dans le cadre d'études collectives pouvant faire l'objet d'utilisation ou communication de résultats, la Chambre d'agriculture s'engage à ne mentionner aucune information nominative.

### Différends

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.



Nos compétences à votre service :

- **Elevage** : 05 53 45 47 50
- **Productions végétales** : 05 53 45 19 00
- **Dynamiques environnementales et foncières** : 05 53 45 47 85
- **Compétitivité des entreprises** : 05 53 35 88 92
- **Promotion et Tourisme** : 05 53 35 88 90

Retrouvez toute l'actualité agricole, nos publications, des dossiers techniques sur notre site [www.dordogne.chambagri.fr](http://www.dordogne.chambagri.fr)

+ **de l'info ciblée** : lettres d'information électroniques (en souscrivant à notre newsletter), bulletins d'informations techniques, bulletins d'alertes sanitaires, bulletins de gestion de l'eau, observatoires économiques bovin lait et bovin viande, fiches "Regard et prospective".





**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DORDOGNE

[www.dordogne.chambagri.fr](http://www.dordogne.chambagri.fr)



**Adresse physique du siège**

Pôle interconsulaire (PIC)  
295 boulevard des Saveurs  
COULOUNIEIX-CHAMIERIS

**Adresse postale**

CS 10250 - 24060 PÉRIGUEUX CEDEX 9

Tél. 05 53 35 88 88  
[accueil@dordogne.chambagri.fr](mailto:accueil@dordogne.chambagri.fr)

**Antenne Périgord Vert**

Maison des Services - Rue Henri Saumande  
24800 THIVIERS  
Tél. 05 53 55 05 09  
[antenne.pv@dordogne.chambagri.fr](mailto:antenne.pv@dordogne.chambagri.fr)

**Bureau Ribérac :**

Rue du Four prolongée - BP53 - 24600 RIBERAC  
Tél. 05 53 92 47 50

**Antenne Périgord Pourpre Vallée de l'Isle**

Lieu-dit Bridet - ZA Vallade Sud - 24100 BERGERAC  
Tél. 05 53 63 56 50  
[antenne.pp@dordogne.chambagri.fr](mailto:antenne.pp@dordogne.chambagri.fr)

**Bureau Douville :**

Maison Jeannette - 24140 DOUVILLE  
Tél. 05 53 80 89 38

**Antenne Périgord Noir**

Place Marc Busson - 24200 SARLAT  
Tél. 05 53 28 60 80  
[antenne.pn@dordogne.chambagri.fr](mailto:antenne.pn@dordogne.chambagri.fr)

→ Ouverture au public  
9 h - 12 h // 13 h 30 - 17 h  
du lundi au vendredi